



Ville d'Esch-sur-Alzette

Secrétariat

Annonce publique de la séance :
le 26 avril 2019

Convocation des conseillers :
le 26 avril 2019



Délibération du Conseil Communal de la ville d'Esch-sur-Alzette

Séance du 3 mai 2019

Présents : Georges Mischo, Député-maire, Martin Kox, André Zwally, Pierre-Marc Knaff, Mandy Ragni, Echevins, Vera Spautz, Jean Tonnar, Daniel Codello, Mike Hansen, Jeff Dax, Luc Majerus, Christian Weis, Bruno Cavaleiro, Denise Biltgen, Marc Baum, Daliah Scholl, Conseillers, Jean-Paul Espen, Secrétaire général

Excusés : Henri Hinterscheid, Line Wies, Tom Bleyer, Conseillers

Le Conseil Communal;

Objet : 9.4. Avenant à la convention avec la Velo Union Esch relative à l'édition 2019 de la Flèche du Sud ; décision

Considérant qu'il s'agit d'un avenant à la convention du 11 juin 2011 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Velo-Union Esch asbl » dans le cadre de l'organisation de la « Flèche du Sud »;

Considérant que dans le cadre de l'organisation de la « Flèche du Sud », la convention modifiée du 11 juin 2011 prévoit que la Ville s'engage à payer la somme de € 4.700,00 pour l'arrivée d'une étape à Esch-sur-Alzette;

Considérant que la Ville d'Esch-sur-Alzette s'engage à payer pour l'édition 2019 la somme supplémentaire de € 6.300,00 pour l'organisation d'un Prologue sur le territoire de la Ville d'Esch-sur-Alzette en date du 29 mai 2019, soit un montant total de € 11.000,00 pour l'année en cours;

Sur la proposition du collège des bourgmestre et échevins, et après en avoir délibéré conformément à la loi,

**approuve
à l'unanimité**

l'avenant à la convention du 11 juin 2011 entre la Ville d'Esch-sur-Alzette et l'association « Velo-Union Esch asbl » dans le cadre de l'organisation de l'édition 2019 de la « Flèche du Sud ».

en séance

date qu'en tête